

# Sélection formations grade L 2022/2023

## Fiche modalités HORS Parcoursup

### Fiche modalités d'admission

**2022 - 2023**

**Public concerné :**

Les candidats en formation continue qui bénéficient d'un dispositif de financement de la formation (hors apprentis)

-les candidats apprentis s'inscrivent sur Parcoursup-

### Préparation aux diplômes d'Etat

Assistant de service social – DE ASS

Educateur de jeunes enfants – DE EJE

Educateur spécialisé – DE ES

Educateur technique spécialisé – DE ETS

Entrée en septembre ou octobre 2022

Sur les sites de Montpellier et Perpignan

20 janvier au

07 avril 2022

**Modalités :**

1. Je télécharge à partir du 20 janvier sur le site Internet [www.faire-ess.fr](http://www.faire-ess.fr) le dossier d'admission
  2. Je le renseigne.
  3. **Frais d'étude du dossier de 50 €.** A régler sur notre site du 20/01 au 07/04/22. Le règlement de ces frais s'effectue uniquement sur le site de l'IRTS par carte bleue selon la procédure suivante :  
**Etape 1 :** S'inscrire en ligne sur notre site Internet : [www.faire-ess.fr](http://www.faire-ess.fr)  
**Etape 2 :** Payer en ligne le montant des frais (50 €)  
 -le candidat veillera à une bonne identification du paiement en précisant son NOM Prénom – la FORMATION et le SITE.  
**Etape 3 :** Vous recevrez par mail un accusé de réception du paiement.
- Je le renvoie pour le 07 AVRIL 2022 avec les pièces complémentaires à l'adresse suivante :

**INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL**

**Sélections grade L – formation à préciser**

**1011 rue du Pont de Laverune**

**CS 70022, 34 077 MONTPELLIER Cedex 3**

**N'oubliez pas d'indiquer sur l'enveloppe la sélection concernée :  
Sélection ASS, ES, EJE, ETS**

Les résultats de l'étude des dossiers seront communiqués par email individuel **le 22 avril 2022 – 18h00.**

<b>convocation</b>	<b>La date, le lieu et l'heure de convocation à l'épreuve orale d'admission</b> seront mentionnés dans le courrier d'envoi des résultats de l'étude du dossier. Convocation par demi-journée (matin ou a-m).
<b>A partir du 22 avril jusqu'au 27 avril 2022 - 12H00</b>	<b>Frais épreuve orale d'admission 80 €</b> <b>A régler sur site IRTS du 22 au 27 avril – 12h00</b> (ni chèque, ni espèces). <b>Le règlement de ces frais s'effectue <u>uniquement</u> sur le site de l'IRTS</b> , par carte bleue selon la procédure suivante : <b>Etape 1</b> : S'inscrire en ligne sur le site Internet : <a href="http://www.faire-ess.fr">www.faire-ess.fr</a> <b>Etape 2</b> : Payer en ligne le montant des frais liés à l'épreuve orale d'admission de 80 € -le candidat veillera à une bonne identification du paiement en précisant son NOM Prénom – la FORMATION et le SITE. <b>Etape 3</b> : <u>Vous recevrez par mail un accusé de réception du paiement</u> → <b>Sans paiement enregistré, l'entretien est annulé (pas de chèque – pas d'espèces).</b>
<b>Les épreuves orales d'admission 2022</b>  <b>Sur les semaines 18 – 19 et 20</b>	Je me présente à <b>l'IRTS de Montpellier</b> à l'épreuve d'admission avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La convocation,</li> <li>• ma carte d'identité,</li> <li>• Le document support à ma présentation personnelle (durée 10 mn sur papier A4).</li> </ul> <i>Nous pouvons aménager un entretien en visio dans les cas suivants :</i> - Résider hors de France métropolitaine (nous prévenir lors de l'inscription à l'entretien) - Etre positif au COVID-19 (nous prévenir au plus tard 24h avant l'entretien) - Etre cas contact du COVID-19 (nous prévenir au plus tard 24h avant l'entretien) <i>Dans tous les cas, un justificatif officiel vous sera demandé.</i>
<b>Le 02 juin 2022 – 18h00</b>	Les résultats sont envoyés par mail <u>aux candidats HORS Parcoursup</u> .
<b>DEMANDE D'ALLEGEMENT</b>	Les candidats, reconnus admis après la sélection au 02/06, feront la demande en précisant à quel titre. Ils seront reçus pour un <u>entretien de positionnement</u> permettant de valider ou non leur demande <u>avant l'entrée en formation</u> (entretiens prévus entre mi-juin et début juillet). <u>Demande à adresser sur <a href="mailto:parcoursup@faire-ess.fr">parcoursup@faire-ess.fr</a></u> <u>Conditions réglementaires pour une demande d'allègement :</u> ✓ Être titulaire d'un diplôme en Travail Sanitaire ou Social au moins de niveau IV et/ou d'au moins une licence ou d'un titre admis en équivalence, ✓ ET avoir une expérience significative dans les secteurs sanitaire et/ou social et/ou de l'animation et/ou humanitaire et/ou associatif.
<b>Pour le 30 juin 2022</b>	<b>Je confirme mon inscription</b> en transmettant un justificatif de prise en charge OPCA ou employeur (si non fourni dans le dossier d'inscription).
<b>SEPTEMBRE ou OCTOBRE 2022</b>	<b>Rentrée des étudiants admis en formation.</b>